

# De la définition de l'interdisciplinarité



L'interdisciplinarité réside au cœur du travail social. Mais que cela signifie-t-il exactement ? Aperçu des principales notions [\[1\]](#).

© Demianastur / Adobe Stock



Par **Jeremias Amstutz**, collaborateur scientifique, Haute école de travail social FHNW, Olten

Chaque semestre, les étudiant·e·s qui entament un Bachelor en travail social à la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW), sont accueilli·e·s avec ces mots : « Dans le module « Bases de la coopération professionnelle », nous étudierons les conditions nécessaires à une bonne coopération à l'intérieur des organisations (« coopération intraorganisationnelle »), entre les organisations (« coopération interorganisationnelle ») et par-delà les limites des organisations (« coopération trans-organisationnelle ») ». Ce jargon, qui peut surprendre (et pas seulement les néophytes), est parfois source d'incompréhensions. Le discours autour de la notion de « coopération » et de ses multiples applications et contextes est une véritable gymnastique linguistique et fait appel à de multiples concepts. Il en va de même pour la notion d'« interdisciplinarité », à laquelle nous nous intéressons ici, et qui peut être entendue comme une certaine forme de coopération.

Pour quelque peu démêler les concepts qui entourent l'interdisciplinarité et établir une typologie, certes réductrice, nous allons dans un premier temps nous attarder sur un ensemble de définitions. Une fois ces bases posées, nous verrons comment l'interdisciplinarité se traduit dans la pratique en prenant pour exemple le champ d'action de la protection de l'enfant et de l'adulte.

## Définitions de l'interdisciplinarité

Obrecht (2006: 408) expose clairement en quoi l'interdisciplinarité est au cœur de la mission du travail social : les travailleur·euse·s sociaux·ales, en collaboration avec d'autres professions, contribuent grandement à désamorcer, réduire et palier les problèmes biologiques, psychiques et sociaux. Obrecht parle ici de « coopération

interprofessionnelle », qu'il faut entendre comme un processus social dans le cadre duquel différentes professions interagissent pour affronter des problèmes complexes auxquels, seules, elles ne pourraient apporter une solution durable (cf. *ibid.*: 409). Pour ce faire, les systèmes de connaissances spécifiques à chaque profession sont mobilisés dans un processus de coopération global qui leur permet d'aller dans le même sens et de se coordonner dans le travail spécialisé que chacune déploie. D'après Obrecht (2006: 439), cette coordination s'effectue grâce à la communication interprofessionnelle. Ce besoin de concertation est également repris par Merten, Kaegi et Zängli (2019 : 14) qui, se référant à von Kardorff (1998), indiquent que les coopérations doivent être comprises comme des ponts ou des plaques tournantes interinstitutionnelles, interdisciplinaires, interprofessionnelles et interorganisationnelles qui s'influencent mutuellement.

Pour comprendre la collaboration interprofessionnelle, Bauer (2014 : 274 s.) se focalise quant à elle davantage sur les changements structurels des professions impliquées. Elle montre comment les frontières entre les professions bougent, avec les conséquences que cela a sur les tâches et les responsabilités, sans cesse renégociées. La coopération interprofessionnelle influe en outre sur la manière de traiter les situations problématiques, l'état des connaissances et solutions déployées, ce qui oblige les professionnel-le-s à redéfinir leur rôle et à se positionner par rapport aux autres professions (cf. *ibid.*). Les processus sont ralentis par la complexité croissante des situations problématiques, qui mobilisent simultanément plusieurs professions (cf. *ibid.* : 276)

## Inter- et transdisciplinarité dans la protection de l'enfant et de l'adulte

D'après Julia Emrechtinger et Peter Voll (2018), les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) constituent un bon exemple pour aborder un champ d'action du travail social sous l'angle de l'interdisciplinarité « car, comme il s'agit d'organisations très récentes, les processus de négociation et de développement sont particulièrement bien observables. La loi oblige les APEA à prendre des décisions interdisciplinaires, mais il n'existe pas de directives fédérales explicitant la notion d'interdisciplinarité, pas plus qu'il n'y en a sur l'organisation des autorités. » (*ibid.* : 2) Sur la base de recherches empiriques, Julia Emrechtinger et Peter Voll ont déterminé qu'il existe deux types d'autorités différentes dans les APEA cantonaux : les autorités interdisciplinaires et les autorités transdisciplinaires.

L'autorité de type interdisciplinaire se présente comme un tribunal, au sens où l'organe qui arrête les décisions est composé d'un-e juge et de deux assesseurs qui exercent à titre auxiliaire sur une base honoraire. Les personnes impliquées se voient attribuer différentes positions assorties de différents statuts. Le ou la juge a toujours une formation juridique tandis que les assesseurs sont recruté-e-s dans un « pool de spécialistes du domaine social » (cf. *ibid.* : 15). C'est toujours le ou la juge qui dirige la procédure et élabore une proposition de décision. Les assesseurs ne sont mobilisé-e-s que lorsqu'il s'agit d'auditionner les personnes concernées et d'arrêter une décision.

L'autorité de type transdisciplinaire se caractérise par sa composition horizontale : tous ses membres sont égaux par leur statut. Cela veut dire qu'aucune différence n'est faite entre les personnes issues de disciplines différentes, que ce soit au niveau structurel, ou dans la procédure : dans leur fonction, les travailleur-euse-s sociaux-ales sont placé-e-s au même niveau que les juristes (cf. *ibid.* : 15). Lorsqu'une procédure est suffisamment préparée, un organe composé de trois membres se réunit pour discuter le cas et arrêter une décision.

Dans leurs travaux de recherche, Julia Emrechtinger et Peter Voll (2018), tout comme Julia Emrechtinger et Evelyne Thönissen (2022), ont mis en évidence différentes caractéristiques propres à chacun des types d'autorité. L'avantage des autorités de type « interdisciplinaire » réside dans la « coexistence sur un pied d'égalité » de leurs membres (Emrechtinger/Voll 2018: 17) ; tous les professionnel-le-s impliqué-e-s apportent leurs compétences. On attribue au travail social l'expertise en matière de conception de processus et de proportionnalité ; et à la jurisprudence l'expertise pour ce qui est de la conformité de la procédure. La délimitation de chaque spécialité et la répartition des responsabilités qui en résulte sont considérées tout à fait positivement. Chaque profession est souveraine dans son

domaine (cf. *ibid.*). Cela étant, cette marge de manœuvre et d'organisation structurellement limitée peut être considérée comme problématique, d'autant que les connaissances issues du travail social ne peuvent être déployées que dans un cadre restreint et préétabli (cf. *ibid.*). Chez les autorités de type transdisciplinaire, au contraire, c'est plutôt la grande marge de manœuvre qui est mise en avant. Ce modèle repose autant sur les connaissances propres que sur celles des autres professions. De plus, la gestion du cas s'étend sur tout le processus. Ce flou dans la répartition des rôles et des tâches n'est toutefois pas sans risques, puisque il peut entraîner des conflits de compétences, des rivalités de positionnement ou des contestations d'interprétation (cf. *ibid.* 18 ss.). Lorsqu'on examine de près ces deux types d'autorité, il est évident que chacun présente des avantages et des inconvénients. Une division du travail et une coopération interdisciplinaires claires permettent aux professions impliquées d'avoir un domaine de compétence précis, basé sur leur profil, mais cela constitue un frein au développement. On constate néanmoins qu'une approche transdisciplinaire de la coopération intra-organisationnelle offre une grande marge de manœuvre et d'organisation professionnelle mais risque de susciter des revendications ou une mise en concurrence des professions (cf. *ibid.*: 26).

Julia Emprechtinger et Evelyne Thönissen (2022 : 24) résument en disant que « les stratégies de profilage et le positionnement du travail social dans les APEA, qui constituent un nouveau champ d'action (...), sont liées de multiples façons à l'identité professionnelle. » Elles font la distinction entre l'identité que confère l'appartenance à la profession et celle que confère l'appartenance à l'organisation. Ces deux dimensions influent sur la façon dont les professionnel-le-s, mis-es devant le défi de délimiter des frontières, conçoivent leur rôle : mettre davantage en avant l'identité de la profession, c'est tendanciellement s'opposer à l'identité de l'organisation, et inversement (cf. *ibid.*).

## Conséquences sur la façon de travailler

D'après les explications, il apparaît clairement que l'interdisciplinarité (à savoir la coexistence de différentes professions) tout comme la transdisciplinarité (l'action coordonnée de différentes professions) sont des formes de coopération traversées par des tensions différentes. Pour reprendre la formulation de Bauer (2014: 277) : « La coopération pluriprofessionnelle consiste, d'une part, en la tension entre le maintien d'une différence intrinsèque à chaque profession et, d'autre part, en la nécessité d'intégrer des perspectives et stratégies ». Des modèles de coopération peuvent aider à mettre à profit ces tensions, surtout s'ils s'ancrent dans la théorie du travail social. Citons notamment l'exemple du modèle fondé sur les sept principes directeurs que sont « la profession, l'organisation, l'effet, la valeur, la perspective multiple, la communication et le conflit ainsi que la participation » élaboré par Amstutz, Kaegi, Käser, Merten et Zängli (2019). Les principes directeurs cités décrivent des aspects importants quant à la manière dont les professionnel-le-s du travail social peuvent se positionner dans des cadres coopératifs, qu'ils soient internes (intra) à une organisation, à une profession ou à une discipline, entre celles-ci (inter) ou qu'ils les dépassent (trans).

## Décrocher la lune

Ce que la célèbre professeure Heidi Möller a dit un jour lors d'une conférence à propos de la notion de « confiance » s'applique aussi, dans une certaine mesure, à la notion de « interdisciplinarité » : tenter d'établir une compréhension uniforme, c'est comme « clouer un pudding au mur ». Comme le montre notre introduction, il reste toujours quelque chose comme une vague texture qui permet de mieux cerner le terme et sa réception variable, d'autant que l'on peut tout à fait reconnaître des modèles dans les lignes d'argumentation du discours.

## Littérature

- Amstutz, Jeremias/Kaegi, Urs/Käser, Nadine/Merten, Ueli/Zängli, Peter (Hg.) (2019). Kooperation kompakt: Kooperation als Strukturmerkmal und Handlungsprinzip der Sozialen Arbeit?; ein Lehrbuch. 2. überarbeitete

und ergänzte Auflage. Aufl. Opladen Berlin Toronto: Verlag Barbara Budrich.

- Bauer, Petra (2014). Kooperation als Herausforderung in multiprofessionellen Handlungsfeldern. In: Faas, Stefan/Zipperle, Mirjana (Hg.). Sozialer Wandel: Herausforderungen für kulturelle Bildung und soziale Arbeit. Wiesbaden: Springer VS. S. 273–286.
- Emprechtinger, Julia/Thönnissen Chase, Evelyne (2022). Zur Bedeutung und Umsetzung von Interdisziplinarität im Organisationskontext der schweizerischen Kindes- und Erwachsenenschutzbehörden (KESB). In: Schweizerische Zeitschrift für Soziale Arbeit. 29. Jg. S. 1–21.
- Emprechtinger, Juli/Voll, Peter (2018). Disziplinarität, Interdisziplinarität, Transdisziplinarität. Die Kindes- und Erwachsenenschutzbehörde als organisationaler Rahmen für professionelle Profilierung. In: Neuhaus, Lukas/Käch, Oliver (Hg.). Professionalität im Kontext von Institution und Organisation. Weinheim: Beltz. S. 101–129.
- von Kardorff, Ernst (1998). Kooperation, Koordination und Vernetzung. Anmerkungen zur Schnittstellenproblematik in der psychosozialen Versorgung. In: Röhrle, Bernd/Sommer, Gert/Nestmann, Frank (Hg.). Netzwerkintervention. Tübingen: Dgvt-Verl. S. 203–222.
- Merten, Ueli/Kaegi, Urs/Zängl, Peter (2019). Kooperation – Eine Antwort auf die Zersplitterung und Ausdifferenzierung psychosozialer Dienstleistungen. In: Amstutz, Jeremias/Kaegi, Urs/Käser, Nadine/Merten, Ueli/Zängl, Peter (Hg.). Kooperation kompakt: Kooperation als Strukturmerkmal und Handlungsprinzip der Sozialen Arbeit?; ein Lehrbuch. 2. überarbeitete und ergänzte Auflage. Aufl. Opladen Berlin Toronto: Verlag Barbara Budrich. S. 13–34.
- Obrecht, Werner (2006). Interprofessionelle Kooperation als professionelle Methode. In: Schmocker, Beat/Staub-Bernasconi, Silvia (Hg.). Liebe, Macht und Erkenntnis: Silvia Staub-Bernasconi und das Spannungsfeld Soziale Arbeit. Luzern: Interact, Verlag für Soziales und Kulturelles. S. 408–445.

[1] Cet article a initialement été publié en mai 2023 sous le titre « Définir l'interdisciplinarité — ou comment tenter de décrocher la lune » par [ActualitéSociale](#), la revue spécialisée en travail social de l'association faitière AvenirSocial avec qui REISO entretient un partenariat rédactionnel.